



Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 29 mai 2026

WFP/EB.A/2026/6-(A,B,C,D)/3

Original: anglais

WFP/EB.A/2026/7-(B,C,D,I)/3

Questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport du Comité financier de la FAO

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions intéressant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Comptes annuels vérifiés de 2025 (WFP/EB.A/2026/6-A/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2025) (WFP/EB.A/2026/6-B/1)
- Modifications du Règlement financier (WFP/EB.A/2026/6-C/1)
- Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2025 (WFP/EB.A/2026/6-D/1)
- Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant (WFP/EB.A/2026/7-B/1)
- Rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2026/7-C/1) et Note de la Directrice exécutive (WFP/EB.A/2026/7-C/1/Add.1).
- Examen par la direction des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2025 (WFP/EB.A/2026/7-D/1)
- Plan de travail de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2026/7-I/1)



CONSEIL

Cent quatre-vingt-et-unième session

Rome, 8-12 juin 2026

Rapport de la 208^e session du Comité financier (Rome, 25-27 mai 2026)

Résumé

À sa 208^e session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires et questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM) avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2026.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2026.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa 208^e session.
2. Outre le Président, M. Jujavarapu Balaji (Inde), les représentants des Membres ci-dessous étaient présents:
 - M. Siddhartha Chakrabarti et Mme Sophie Wilkinson (Australie)
 - M. ZHANG Lubiao (Chine)
 - M. Bienvenu Ntsouanva (Congo)
 - Mme Elizabeth Petrovski/M. Douglas Hoelscher/Mme Rita Stephan (États-Unis d'Amérique)
 - Mme Léa Kvaternik-Borderon (France)
 - M. Morad Misnad Muhairat (Jordanie)
 - M. Lebeko Victor Sello (Lesotho)
 - M. José Francisco Anza Solís (Mexique)
 - Mme Karina Nieves et M. Daniel Beltré (République dominicaine)
 - Mme Chiara Segrado (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - M. Siddhartha Chakrabarti et Mme Sophie Wilkinson (Australie) avaient été désignés pour remplacer Mme Emma Hatcher en tant que représentants de l'Australie à la session;
 - Mme LI Na et M. YANG Jianhong (Chine) avaient été désignés pour remplacer M. ZHANG Lubiao en tant que représentants de la Chine pour une partie de la session;
 - Mme Karina Nieves et M. Daniel Beltré (République dominicaine) avaient été désignés pour remplacer Mme Ada Francisca Hernández Rivera en tant que représentants de la République dominicaine à la session;
 - Mme Léa Kvaternik-Borderon (France) avait été désignée pour remplacer M. Michel Lévêque en tant que représentante de la France à la session;
 - M. José Francisco Anza Solís (Mexique) avait été désigné pour remplacer M. José Luis Delgado Crespo en tant que représentant du Mexique à la session;
 - Mme Chiara Segrado (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) avait été désignée pour remplacer M. Christopher Mace en tant que représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la session;
 - Mme Elizabeth Petrovski, M. Douglas Hoelscher et Mme Rita Stephan (États-Unis d'Amérique) avaient été désignés pour remplacer M. Scott Turner en tant que représentants des États-Unis d'Amérique à la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/governing-bodies/council-committees/finance-committee/fr>.

5. Ont également assisté à la 208^e session du Comité les observateurs sans droit de parole des États Membres ci-dessous:
- Angola
 - Belgique
 - Colombie
 - Fédération de Russie
 - Haïti
 - Iran (République islamique d')
 - Luxembourg
 - Mali
 - Maroc
 - Myanmar
 - Oman
 - Slovaquie
 - Thaïlande
 - Ukraine
 - Union européenne

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Comptes annuels vérifiés de 2025

6. Le Comité a examiné les *Comptes annuels vérifiés de 2025* du Programme alimentaire mondial (PAM).
7. Le Comité a été informé qu'une opinion sans réserve avait été émise sur les états financiers du PAM et que quatre nouvelles normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) avaient été mises en œuvre en 2025, les principaux changements dans les états financiers provenant de la norme IPSAS 43, Leases (Contrats de location).
8. Les produits du PAM ont diminué de 33 pour cent, pour passer à 6,9 milliards de dollars É.-U., et les dépenses de 4 pour cent, pour s'établir à 8,6 milliards de dollars, soit un déficit de 1,7 milliard de dollars. À la fin de 2025, l'actif net détenu par le PAM s'établissait à 12,0 milliards de dollars É.-U., tandis que les besoins opérationnels s'élevaient à 15,6 milliards de dollars.
9. Le Comité a remercié le PAM pour la clarté avec laquelle les données avaient été présentées et communiquées, et a accueilli avec satisfaction les comptes annuels vérifiés et l'opinion sans réserve. Il a pris note des difficultés liées au contexte financier, marqué par une forte baisse des produits et le haut niveau persistant des besoins opérationnels, ce qui s'est traduit par un déficit au cours de la période considérée. Il a également noté les pressions constantes exercées sur les dépenses de personnel, dont la part au regard des dépenses totales avait augmenté en dépit des réductions d'effectifs en cours.
10. Le Comité a apprécié l'exhaustivité et la grande qualité du rapport élaboré par l'Auditeur externe. Il a examiné les recommandations relatives à la gestion des ressources humaines et des partenaires coopérants ainsi que celles concernant les cadres de contrôle interne et de supervision, et s'est dit de nouveau préoccupé par le fait que les dépenses de personnel continuaient d'augmenter malgré la baisse du niveau d'activité, soulignant qu'il était nécessaire que la restructuration engagée débouche sur des gains d'efficacité. Il a également fait part de ses préoccupations concernant les lacunes en matière de contrôle relevées par l'Auditeur externe, notamment les problèmes liés au traitement de la paie et le recours moins important que prévu aux évaluations des prestataires de services financiers. Par ailleurs, il a demandé un complément d'information au sujet des facteurs influant sur

les charges liées au personnel et à propos de l'évolution prévue de ces charges, notamment s'agissant du temps nécessaire pour que les réductions d'effectifs génèrent des économies et fassent baisser la part des dépenses de personnel dans les dépenses totales; des précisions quant aux mesures d'efficacité et aux indicateurs prévus dans le nouveau modèle de fonctionnement; et des données actualisées sur les mesures prises pour renforcer les contrôles internes, améliorer le respect de la conformité et appliquer les recommandations d'audit en suspens. Le Comité a prié instamment le PAM de réduire le ratio du nombre d'employés en poste au Siège mondial par rapport au nombre total d'employés.

11. Le Comité a été informé que:

- a) sur les 114 recommandations issues de l'audit externe en suspens depuis la session annuelle du Conseil d'administration du PAM qui s'est tenue en juin 2025, 59 avaient été classées, soit un taux d'application de 52 pour cent;
- b) 3 recommandations étaient devenues caduques;
- c) 52 recommandations restaient en suspens;
- d) 41 nouvelles recommandations avaient été formulées sur les questions ci-après: restructuration du Siège mondial, gestion des ressources humaines, finance, comptabilité et contrôles internes, transferts de type monétaire, gestion des partenaires coopérants, réduction de la taille des opérations et régime d'auto-assurance (la captive).

12. Le Comité a demandé et obtenu des précisions concernant les aspects suivants:

- a) le traitement des comptabilisations en pertes et des pertes de produits, notamment les raisons pour lesquelles certaines opérations avaient enregistré des pertes plus importantes, et la part des pertes dans le budget global. Le Comité a été informé que les pertes s'étaient élevées à 112 millions de dollars en 2025, du fait, principalement, de deux opérations exceptionnelles ayant subi des pillages, ce qui représentait environ 1 pour cent du plan d'exécution. Ces pertes faisaient l'objet d'un examen et de contrôles réguliers: inventaires physiques, gestion renforcée des stocks, suivi journalier, coordination avec les partenaires au sujet des produits arrivant à expiration et positionnement stratégique de produits alimentaires au moyen du Mécanisme de gestion globale des vivres;
- b) le rythme et les répercussions de la restructuration entreprise en réponse à la détérioration de la situation financière, notamment les différents taux de réduction des effectifs au Siège mondial et dans les bureaux de pays, les progrès accomplis vers les objectifs de réduction fixés et le calendrier prévu pour mener à bien la transition. Le Comité a reçu des informations actualisées sur les réductions d'effectifs qui étaient toujours en cours: 5 500 avaient déjà quitté le PAM entre octobre 2023 et avril 2026 sur un objectif interne indicatif de 6 000 employés; d'autres départs allaient s'y ajouter, et un suivi continu de l'équilibre entre les effectifs au Siège mondial et dans les bureaux de pays, y compris des déficits de capacités, était assuré en parallèle;

- c) les facteurs expliquant la hausse des charges liées au personnel, notamment les ajustements du barème des traitements du système des Nations Unies et les indemnités de fin de contrat de travail, l'évolution des dépenses de personnel, les progrès accomplis vers les objectifs fixés en matière de réduction des effectifs et le temps nécessaire pour que les gains d'efficacité attendus se matérialisent. Le Comité a été informé que cette hausse était essentiellement due aux ajustements effectués pour tenir compte du coût de la vie, aux changements d'échelon et aux indemnités de fin de contrat, et que, si les dépenses de personnel avaient légèrement augmenté en dépit de la réduction du nombre d'employés, on s'attendait à ce que des diminutions de charges liées au personnel se concrétisent progressivement à compter de 2026. Il lui a aussi été indiqué que les avancements d'échelon n'étaient pas liés à la formation obligatoire, laquelle faisait l'objet d'un suivi distinct;
- d) les critères et les indicateurs utilisés pour mesurer l'efficacité dans le cadre du nouveau modèle de fonctionnement, y compris s'agissant de la part des dépenses de personnel, de la situation du PAM par rapport aux autres organismes des Nations Unies, du rôle des services partagés et des services centralisés et des premières estimations des économies liées aux initiatives de restructuration. Le Comité a été informé qu'un cadre de résultats assorti d'indicateurs de performance clés était en place, qu'une comparaison avec d'autres organismes des Nations Unies serait effectuée et que, d'après les estimations préliminaires, quelque 100 millions de dollars pourraient être économisés, ce qui viendrait largement compenser le coût des investissements liés à la restructuration;
- e) les problèmes de contrôle interne recensés par l'Auditeur externe, dont le double versement d'un salaire, les mécanismes connexes utilisés pour rendre compte de l'action menée et les mesures correctives adoptées. Le Comité a été informé que le trop-perçu en question avait été recouvré, que les erreurs de ce type étaient détectées grâce aux contrôles existants et que l'initiative de système de paie unique contribuerait à renforcer encore les procédures de traitement de la paie;
- f) le faible taux de conformité aux prescriptions relatives à l'évaluation des prestataires de services financiers, y compris les mesures prises pour renforcer le suivi, améliorer les outils et les orientations et accroître la couverture des évaluations de la performance et le contrôle. Le Comité a été informé que sur les 46 prestataires de services financiers dont la performance n'avait pas été évaluée, 18 pour cent n'étaient pas encore soumis à évaluation, et que des mesures étaient actuellement mises en œuvre pour faire en sorte que les obligations en la matière soient mieux respectées, notamment pour améliorer les outils, la formation et le suivi trimestriel;
- g) le niveau et la validation des économies réalisées grâce à la réduction des effectifs et aux efforts de restructuration, y compris les demandes d'analyse supplémentaire et de communication transparente des bénéfices réalisés et prévus, des pourcentages de réduction des effectifs et de la part des dépenses de personnel par rapport au montant total des dépenses. Le Comité a été informé que 2026 serait une année de transition et que des travaux complémentaires étaient nécessaires pour valider et chiffrer les économies dégagées, et que des analyses connexes seraient communiquées lors de la prochaine session du Comité financier. Il a demandé que les résultats de l'évaluation des gains d'efficacité enregistrés au Siège mondial à la suite de la restructuration soient communiqués au Conseil d'administration du PAM d'ici à la fin de 2026;

- h) certains postes de charges et coûts opérationnels, tels que le développement des capacités des fonctionnaires nationaux, la comptabilisation des contrats de location, les coûts de distribution et le rapport coût-efficacité des transferts de type monétaire. Le Comité a été informé que l'adoption de la norme IPSAS 43 avait eu pour effet d'améliorer la transparence des passifs locatifs et que les transferts de type monétaire continuaient généralement de présenter un meilleur rapport coût-efficacité, en fonction du contexte opérationnel et des conditions sur les marchés. En outre, il a été informé que des orientations sur l'utilisation d'incitations financières pour encourager la participation des fonctionnaires nationaux aux formations seraient élaborées et intégrées dans les manuels pertinents. Ces orientations seraient alignées sur les usages en vigueur dans le système des Nations Unies, tout en tenant compte du rôle des mesures en question dans le renforcement des capacités;
- i) le rôle et la visibilité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans les opérations du PAM, et l'alignement de ces démarches sur les priorités plus larges du système des Nations Unies. Le Comité a été informé que cette question demeurait une priorité stratégique essentielle et continuerait d'être prise en compte dans les programmes et les opérations du PAM.
13. **Compte tenu des observations et des recommandations énoncées ci-dessus, le Comité:**
- a) **a recommandé que le Conseil d'administration du PAM approuve les états financiers annuels de 2025 du PAM;**
- b) **a recommandé que le Conseil d'administration du PAM prenne note du rapport de l'Auditeur externe et prie instamment la direction de donner suite aux recommandations formulées par ce dernier dans les meilleurs délais.**

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2025)

14. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2025)*.
15. Le Comité a été informé que l'année 2025 avait posé divers défis au PAM, notamment en raison d'un contexte de financement difficile. La diminution des contributions reçues par le PAM par rapport à 2024 a eu des répercussions sur l'utilisation de l'ensemble des mécanismes de financement stratégique.
16. Le Comité a en outre été informé que le PAM avait avancé 427 millions de dollars, soit environ 7 pour cent de ses contributions pour 2025 (6,1 milliards de dollars), à des opérations par l'intermédiaire du dispositif de prêts internes en faveur des projets. Ce montant représentait 22 pour cent des avances versées en 2024 et équivalait au niveau des avances enregistré en 2010, lorsque les recettes du PAM s'élevaient à 4,1 milliards de dollars.
17. Le Comité a également été informé que 34 plans stratégiques de pays avaient bénéficié du versement d'avances au titre du dispositif de prêts internes en faveur des projets et avaient reçu les fonds en moyenne 68 jours avant la date de confirmation des contributions.
18. Le Comité a reçu des informations concernant les avances effectuées en 2025 au titre du Compte d'intervention immédiate (CII), qui se sont élevées au total à 297 millions de dollars, soit une augmentation de 52 pour cent par rapport à 2024.

19. Le Comité a été informé que cette dépendance plus forte à l'égard des ressources du CII était principalement due au recul général des contributions et au fait que les bureaux de pays ne disposaient que d'un accès limité au dispositif de prêts internes en faveur des projets. Le recours accru au CII témoignait de l'importance critique que revêtait ce mécanisme en tant que "source de financement en dernier ressort" pour les situations d'urgence.
20. Le Comité a par ailleurs été informé que près de la moitié des achats de produits alimentaires du PAM avaient été gérés par l'intermédiaire du Mécanisme de gestion globale des vivres. Au total, 805 000 tonnes de produits alimentaires d'une valeur de 500 millions de dollars avaient été livrés dans 48 pays via ce mécanisme, dans un délai moyen de 33 jours. Ce délai représentait un gain de temps de 74 jours par rapport aux 107 jours habituellement nécessaires avec la procédure classique.
21. Le Comité a demandé et obtenu des précisions concernant plusieurs questions connexes, notamment:
 - a) La responsabilité du remboursement des préfinancements incombait au Directeur de pays. Le Comité a pris note des informations communiquées indiquant que le taux de remboursement était élevé, ce qui mettait en lumière l'importance que les directeurs de pays attachaient au remboursement des avances.
 - b) Le CII était utilisé exclusivement pour appuyer la transposition à plus grande échelle des interventions d'urgence. Il servait de mécanisme de financement en dernier ressort et n'était pas destiné à financer les activités opérationnelles ordinaires. Toutes les demandes faisaient l'objet d'une évaluation rigoureuse: des équipes techniques vérifiaient le respect des conditions requises – fonds destinés uniquement aux interventions visant à sauver ou à préserver des vies, y compris pour ajouter de nouveaux bénéficiaires et faire face à des situations d'urgence nouvelles – et vérifiaient qu'il n'existait pas d'autres ressources disponibles pour financer une intervention immédiate. Le Comité a également été informé que les contributions souples n'avaient pas été utilisées pour reconstituer le CII en 2025.
 - c) Il a été souligné que les informations relatives aux recettes du CII étaient présentées dans le rapport annuel, et que le remboursement des fonds par les bureaux de pays était en moyenne la principale source de reconstitution du fonds, signe de l'attachement des bureaux de pays au CII.
 - d) Il a été confirmé qu'à ce jour, aucune avance accordée par les services internes n'avait été comptabilisée en pertes et que les mécanismes de préfinancement étaient conçus de façon à garantir le remboursement intégral au moyen de plans de remboursement structurés et de mesures d'atténuation.
 - e) Il a été confirmé que seuls deux cas de non-remboursement d'avances accordées au titre du dispositif de prêts en faveur des projets avaient été constatés, l'un en 2005 et l'autre en 2011, et que les fonds avaient été recouvrés par l'intermédiaire de la réserve opérationnelle. Depuis lors, tous les préfinancements avaient été intégralement remboursés.
22. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé que le Conseil d'administration du PAM prenne note du document intitulé "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2025)".**

Modifications du Règlement financier

23. Le Comité a examiné le document intitulé *Modifications du Règlement financier*. Le Comité a assisté à une présentation sur les modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier du PAM, notamment sur le contexte, le processus de consultation et la justification de la révision des dispositions en vigueur, et a noté que les modifications avaient déjà été examinées et affinées à la suite d'une vaste concertation avec les membres et le Comité financier, notamment à la suite des recommandations formulées lors de la 205^e session de ce dernier, et après prise en compte des observations formulées par les organes de contrôle.
24. Le Comité s'est félicité des consultations approfondies menées par la direction et a salué l'ouverture et la réactivité démontrées dans les réponses fournies aux questions et aux préoccupations des membres. Le Comité a reconnu qu'il importait de faire en sorte que le cadre de financement du PAM reste adapté à la mission de l'organisation dans un environnement opérationnel instable en pleine évolution.
25. Des membres ont fait part de préoccupations concernant les propositions, notamment sur les points suivants:
 - a) La définition du budget du PAM, le rôle du Conseil d'administration du PAM dans l'approbation du budget et la relation entre le plan de gestion et le cadre budgétaire annuel.
 - b) Les répercussions potentielles de l'approche proposée sur l'aptitude du Conseil d'administration du PAM à exercer un véritable contrôle sur le choix des priorités, l'allocation des ressources et l'orientation financière générale du PAM, sachant que ces questions étaient au cœur de la gouvernance, de la transparence et de l'obligation de rendre compte et qu'il fallait donc que les membres du Conseil en aient une compréhension commune avant de donner leur approbation.
 - c) Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux articles 9.4(b), 9.4(c) et 9.7.
 - d) La façon dont le contrôle, la transparence et l'obligation de rendre compte seraient préservés dans le cadre de cette approche révisée.
26. Réfléchissant à la marche à suivre et en tenant compte de ses avis antérieurs, de l'analyse réalisée ensuite par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et des préoccupations soulevées par les membres, le Comité a reconnu qu'il était nécessaire de prévoir un délai supplémentaire pour poursuivre l'analyse et les consultations au sujet des modifications proposées.
27. **Compte tenu des observations et recommandations ci-dessus, le Comité:**
 - a) **a recommandé que le Conseil d'administration du PAM prévoie un délai supplémentaire pour poursuivre l'analyse et les consultations sur les propositions de modification du Règlement financier et que la présentation de ce point au Conseil d'administration du PAM soit reportée à la deuxième session ordinaire de 2026 du Conseil.**
 - b) **attendait avec intérêt la poursuite du dialogue avec la direction et l'examen ultérieur de ces questions par le Conseil d'administration du PAM.**

Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

28. Le Comité financier a examiné le *Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant* pour la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.
29. Le Comité financier a pris note des progrès satisfaisants que le Comité consultatif de contrôle indépendant avait constatés dans des domaines de contrôle essentiels, malgré la réorganisation et la réduction des effectifs auxquelles le PAM avait procédé. Le Comité financier a également noté que le Comité consultatif n'avait relevé aucune défaillance notable dans les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle qui soit susceptible de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du PAM.
30. S'agissant des questions liées aux répercussions de la situation financière difficile à laquelle le PAM devait faire face et de la restructuration de l'organisation, le Comité financier a été informé que le Comité consultatif estimait que la direction avait clairement reconnu la hiérarchisation des activités comme étant un élément central de son programme de travail et qu'il recommandait de poursuivre la diversification des sources de financement en suivant le modèle appliqué dans d'autres organismes des Nations Unies. Le Comité consultatif a également invité le PAM à aborder les services mondiaux partagés et l'examen de la présence dans les pays de manière plus ambitieuse et à mener à bien sans délai la phase de mise en œuvre de sa réorganisation, en accordant une attention particulière à au cadre actualisé d'application du principe de responsabilité par la direction, aux délégations de pouvoirs et aux évaluations de performance. À cet égard, le Comité financier a recommandé de mener un examen de la réorganisation dans des bureaux de pays de différentes tailles afin de tirer des enseignements en vue de la généralisation de la structure à deux niveaux récemment mise en place.
31. Le Comité financier et le Comité consultatif de contrôle indépendant sont convenus que les mécanismes de contrôle associant les partenaires gouvernementaux devaient être renforcés de sorte qu'ils correspondent à ceux mis en place en collaboration avec d'autres partenaires coopérants, que la coordination des services de contrôle avait été améliorée et devait se poursuivre, et qu'il fallait mener une étude comparative du niveau des budgets alloués aux services de l'Inspecteur général dans d'autres organisations. Concernant la mise en œuvre de l'intelligence artificielle, le Comité financier a été informé de l'avis du Comité consultatif de contrôle indépendant selon lequel l'organisation avait fait des progrès notables en la matière mais devait adopter une stratégie plus ambitieuse tout en maîtrisant pleinement les risques associés à cette technologie. Le Comité financier a recommandé également que l'analyse des causes profondes répertoriées dans le cadre des recommandations issues des audits et des évaluations ainsi que les mesures et les projets en cours pour y remédier soient portées à l'attention du Conseil d'administration du PAM à intervalles réguliers.
32. Le Comité financier a souligné l'importance de la fonction qu'exerçait le Comité consultatif de contrôle indépendant et s'est félicité des orientations que celui-ci fournissait dans les domaines relevant de son mandat.
33. Le Comité a été informé par le Comité consultatif de contrôle indépendant de la nécessité de renforcer la coordination entre les services de contrôle et reconnu l'importance de surveiller les progrès accomplis et d'en assurer le suivi.

34. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant*.**

Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général

35. Le Comité a examiné les documents intitulés *Rapport annuel de l'Inspecteur général* et *Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général*.
36. Le Comité a accueilli favorablement le rapport et a salué le travail accompli par le Bureau de l'Inspecteur général en 2025. Le Comité prend note de la conclusion d'ensemble de l'Inspecteur général selon laquelle les activités de contrôle fondées sur les risques effectuées en 2025 n'ont permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne qui soit susceptible de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du PAM.
37. Le Comité a fait part de ses préoccupations quant aux répercussions des changements organisationnels sur l'environnement de contrôle général et concernant les constatations d'audit récurrentes malgré l'application en cours du cadre global relatif aux assurances à donner. Le Comité a été informé que la direction: a) prenait déjà des mesures pour remédier à certains de ces problèmes récurrents; b) devait poursuivre la mise en œuvre du cadre relatif aux assurances à donner et du cadre de contrôle dans l'ensemble des bureaux de pays, car ces améliorations demandaient du temps pour se stabiliser et arriver à maturité; et c) devait définir un niveau acceptable d'appétence pour le risque eu égard au contexte opérationnel actuel.
38. Le Comité a pris note avec inquiétude de la nouvelle réduction du budget alloué au Bureau de l'Inspecteur général pour 2027. Le Comité a en outre été informé que la réduction prévue était proportionnée aux coupes budgétaires opérées à l'échelle de l'organisation et que l'Inspecteur général allait réexaminer son modèle opérationnel et la structure de ses effectifs en mettant l'accent sur une approche fondée sur les risques.
39. Le Comité s'est également déclaré préoccupé par l'augmentation constante du nombre d'allégations reçues par le Bureau de l'Inspecteur général, notamment d'allégations concernant des violations de la politique de lutte contre la fraude et la corruption du PAM, des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et des cas de harcèlement sexuel. Le Comité a été informé que le Bureau de l'Inspecteur général accordait la priorité aux allégations et aux enquêtes à haut risque sensibles, qu'il rédigerait à l'intention de la direction des notes d'information permettant d'établir des liens entre les différents dossiers, et qu'il mettait en place un dispositif d'inspection conjoint tirant parti des atouts des équipes d'enquête et d'audit interne.
40. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Rapport annuel de l'Inspecteur général* et a vivement engagé la direction à remédier aux problèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en évidence dans le rapport.**

Examen par la direction des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2025

41. Le Comité a analysé l'*Examen par la direction des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2025*.
42. Le Comité a été informé du fait que l'examen s'appuyait en premier lieu sur les résultats du cycle annuel d'élaboration des assurances de la Directrice exécutive de 2025, complétés par des données factuelles issues des activités de contrôle interne et externe et du Registre central des risques. Le PAM a mis en avant les améliorations méthodologiques et les modifications apportées à l'approche analytique, qui ont ouvert la voie à un examen par la direction plus rationnel et fondé sur des données factuelles afin de faciliter la hiérarchisation des points signalés en matière de risque et de contrôle. Le Comité a également été informé que quatre points importants en matière de risque et de contrôle interne nécessitaient une attention particulière de la part de la direction en 2026: la gestion des partenaires coopérants, la gestion des ressources humaines, la gestion des risques et les achats. Une analyse a également été communiquée concernant cinq domaines thématiques relatifs aux assurances universelles conformes au cadre global du PAM relatif aux assurances à donner, à savoir le ciblage, la gestion des identités, le suivi, la protection et la responsabilité à l'égard des personnes touchées, ainsi que la logistique.
43. Le Comité a pris note de l'*Examen par la direction des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2025* et a demandé et obtenu des précisions sur des questions opérationnelles et des questions de contrôle essentielles, notamment:
 - a) La place que le PAM accordait au contrôle des partenaires coopérants sur fond de réduction des effectifs et de restriction budgétaire, en particulier dans le cadre d'une démarche de hiérarchisation des priorités fondée sur les risques qui ciblait en premier lieu les partenaires, les activités et les contextes à haut risque, la façon dont il conciliait les engagements en matière d'ancrage au niveau local et les obligations liées aux assurances à donner au sujet des opérations, la manière dont il renforçait les garanties associées à la protection des bénéficiaires et à l'intégrité financière, et les progrès accomplis dans l'élaboration du cadre relatif aux assurances à donner à l'usage des partenaires gouvernementaux.
 - b) Les répercussions de la restructuration, des réductions de personnel et des restrictions budgétaires sur les services chargés des assurances à donner et du contrôle, en particulier la façon dont le PAM orientait en priorité ses capacités d'assurance limitées vers les domaines les plus importants associés aux risques les plus élevés, gérait les contraintes liées à la séparation des tâches dans les bureaux de pays de petite taille dotés d'une structure allégée et surveillait activement les risques résiduels lorsque les seuils de contrôle minimum ne pouvaient pas être pleinement atteints.

- c) L'exploitation des résultats du cycle annuel d'élaboration des assurances de la Directrice exécutive pour remédier aux défaillances, aux lacunes du contrôle et aux problèmes de non-conformité recensés, en particulier leur intégration dans les registres des risques, les plans de travail annuels et les activités de supervision par la direction, et le suivi systématique des mesures correctives ciblées, assorties d'une attribution claire des responsabilités et d'un calendrier précis. Le Comité a reçu des informations sur les améliorations apportées aux évaluations des risques de fraude, y compris des instructions renforcées exigeant des responsables qu'ils répertorient et évaluent les risques de fraude au sein de leurs équipes respectives, la mise en concordance avec les processus de gestion globale des risques et le recours aux référents disponibles chargés des risques afin de contribuer à une application plus homogène de ces processus et de faciliter la planification des mesures d'atténuation.
- d) L'adéquation entre les ressources et les dépenses relatives à l'examen préalable, au suivi et à l'évaluation, y compris les conséquences sur la qualité et la mise en œuvre des programmes, et les mesures prises pour renforcer les procédures d'achat, en particulier le contrôle et l'évaluation des fournisseurs.
- e) Les changements apportés aux indicateurs utilisés dans le cadre du cycle annuel d'élaboration des assurances de la Directrice exécutive et à la méthode d'enquête, qui ont permis d'établir une nouvelle base de référence pour les évaluations de 2025. Des efforts seraient déployés pour assurer une surveillance continue des nouvelles tendances et évolutions au fil du temps, en tenant compte de la nature changeante des questions relatives aux risques et aux contrôles.
44. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé que le Conseil d'administration du PAM prenne note du document intitulé *Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2025*.**

Questions diverses

Méthodes de travail du Comité financier

45. **Le Comité a rappelé qu'il avait invité la direction à lui présenter, lors de ses sessions futures, un exposé oral sur les mesures prises en réponse aux orientations qu'il lui transmet au sujet des questions intéressant le PAM, et attend avec intérêt cet exposé à sa prochaine session.**

Date et lieu de la 209^e session

46. Le Comité a été informé que la session suivante se tiendrait à Rome du 3 au 4 novembre 2026.